



Aide financière à l'éducation et à l'enfance Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Qui peut bénéficier du programme?

Tous les parents d'un enfant qui, à compter de l'année 2020-2021 et années scolaires subséquentes, fait l'objet d'une nouvelle inscription ou est déjà inscrit à l'école primaire Arc-En-Ciel de Saint-Camille dans un niveau égal ou supérieur à la maternelle.

Une aide financière de 200\$ par année pour chaque enfant inscrit à l'école primaire de Saint-Camille-de-Lellis sera offerte aux familles résidants sur le territoire de la municipalité. Cette aide sera versée en 2 versements, soit le 20 janvier et le 20 mai de chaque année.

Cette aide est offerte pour une durée maximale de trois années scolaires. La demande devra être réacheminée chaque année et répondre aux exigences du règlement.

Pour être admissible, le demandeur doit répondre aux critères suivants:

- **Être propriétaire ou locataire d'une résidence (incluant les logements) située sur le territoire de la municipalité à compter du 1er janvier 2021 ou après cette date;**
- **Le bâtiment est occupé principalement à des fins résidentielles;**
- **Remplir le formulaire et joindre les documents nécessaires détaillés sur le formulaire officiel.**

Le règlement intégral et le formulaire de demande sont disponibles au www.saint-camille.net

***En cas de disparité entre cette publication et le règlement officiel, ce dernier prévaudra.**

Pour plus de détails ou pour obtenir une copie papier du formulaire, veuillez contacter Mme Émilie Goudreault au (418) 595-2233 poste 1127 ou par courriel à l'adresse suivante: agente@saint-camille.net